

Portraits des magistrats vers 1660 : émergence d'une caractérologie informationnelle

RECUEILLIR DE L'INFORMATION SUR LES MAGISTRATS : DE FOUQUET À COLBERT

Comment représenter un magistrat en quelques mots ? Ce sera l'objet de notre enquête, à partir d'un document bien connu des historiens du XVII^e siècle mais dont les sources restent obscures. Dans les années 1850, l'érudit Georges Bernard Depping publie sa grande édition de la correspondance administrative du règne de Louis XIV, dans laquelle il identifie un faisceau de papiers et fragments non-épistolaires provenant du cabinet de Jean-Baptiste Colbert. Il les présente en un seul document intitulé les *Notes secrètes sur le personnel de tous les parlements et cours de comptes du royaume, envoyées par les intendants des provinces à Colbert, sur demande, vers la fin de l'an 1663*¹. Ce titre, qui ne se trouve nulle part dans les sources, est imputable à Depping. Il donne l'impression d'un projet de grande envergure, mais il prête à confusion. En fait, si les *Notes secrètes* de Depping évoquent le dessein de Colbert de rassembler de l'information sur toutes les juridictions du royaume², ces notes dépendent principalement d'un document portant exclusivement sur les magistrats parisiens. Or l'existence d'autres exemplaires manuscrits antérieurs à 1663 révisé et réoriente le travail de Depping : en réalité, le rassemblement d'informations sur le personnel de la magistrature était déjà bien entamé avant l'arrivée de Colbert au pouvoir³. C'est la thèse que nous poursuivons ici en nous appuyant sur un corpus de quatre manuscrits⁴ :

1. « Portraits des différents officiers du Parlement », BnF, Cinq Cents de Colbert 212, f° 173r-199r.
2. « Portrait de Mrs les maistres des Requestes, suivi du tableau du Parlement de Paris », BnF, Français 14028, f° 1r-65r.
3. « Caractères de tous les officiers du Parlement de Paris vers l'an 1660 », BnF, Arsenal 3723, f° 141r-158v.
4. « Portraits et caractères de Messieurs du Parlement et Maîtres des Requêtes sous le ministère du Cardinal Mazarin », BnF, Arsenal, 4589, p. 1-96.

Ce corpus se caractérise par sa stabilité, tant pour ce qui est des personnes qui sont nommées, que de l'orthographe, qui ne varie guère. Le manuscrit Cinq Cents de Colbert 212 (n° 1 ci-dessus) est la source principale des *Notes secrètes* de Depping. Les quatre manuscrits réunissent une série de portraits des officiers du parlement de Paris, chambre par chambre. Mais deux manuscrits (n° 2, n° 4) disposent d'une série à part qui concerne les maîtres des requêtes. Il est difficile de dater ces manuscrits avec précision. Les deux plus anciens (n° 1, n° 2) auraient été transcrits en 1660, avant décembre⁵. Le plus récent (n° 4) comporte la mention « extrait d'un ancien manuscrit de la Bibliothèque du Grand Conseil, 1751 ». Le plus

¹ Georges Bernard Depping (éd.), *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, Paris, Imprimerie nationale, 1850-1855, t. II, p. 33-132.

² À ce sujet, voir Jacob Soll, *The Information Master: Jean-Baptiste Colbert's Secret State Intelligence System*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2011.

³ Voir les travaux du généalogiste Alphonse Duleau qui a établi sa propre édition du texte : Alphonse Duleau, « Portraits des membres du Parlement de Paris et des maîtres des requêtes vers le milieu du XVII^e siècle », *Revue nobiliaire, héraldique et biographique*, n° 1, 1862, p. 105-190.

⁴ Ce sont les meilleures copies existantes. L'édition de Duleau note les variantes mais de manière inconsistante.

⁵ Dans ces deux exemplaires (Fr. 14028, f. 33r°) ; 500 Colbert 212, f. 183v°), M. de Lambert est cité comme conseiller au Parlement, alors qu'il quitte cette fonction pour devenir maître des requêtes le 16 décembre 1660 (voir A. Duleau, « Portraits... », art. cit., p. 107).

difficile à dater est sans doute le n°3 : selon toute hypothèse, il date de la période 1660-1664⁶. Ce qui est sûr, c'est qu'aucun de ces quatre manuscrits n'est autographe : tous signalent la présence « d'une autre main » laquelle a rajouté des détails supplémentaires. Autre fait important, il n'y a aucun lien direct^e entre ces quatre manuscrits : nous avons plutôt affaire à une œuvre disséminée, échangée et recopiée en divers lieux, depuis les années 1660 jusqu'au XVIII^e siècle.

Qui composa les portraits et caractères de chaque magistrat du Parlement, quand ces portraits furent-ils réalisés, et à quelles fins ? Nous avons des indices. Le Ms. Ars. 3723 renseigne sur l'origine de ces portraits et sur leur objectif : « Ce jugement a été attribué à Mr. Fouquet alors surintendant des finances et procureur general audit parlement qui l'avoit fait, dit-on, pour le cardinal Mazarin » (f° 141r). L'hypothèse mérite d'être formulée, à condition d'y apporter des nuances. Après les convulsions de la Fronde, les ministres de Louis XIV comprennent la nécessité de surveiller les officiers des parlements : leur coopération reste un enjeu capital pour le conseil du roi, et leur opposition est toujours à redouter⁷. Pourtant, il n'est pas certain que ces portraits des magistrats aient vraiment intéressé le cardinal Mazarin, si actif en affaires diplomatiques et étrangères, et qui meurt en mars 1661. Quant à Nicolas Fouquet, c'est une autre affaire. S'il n'a probablement pas rédigé les portraits lui-même, il a pu les faire composer par un de ses proches, un secrétaire. **Ce pourrait être l'académicien Paul Pellisson, membre fidèle de l'entourage de Fouquet, et de fait son nom est mentionné à plusieurs reprises dans les manuscrits**⁸. Ayant longtemps servi dans les intendances, et étant sorti du corps des maîtres des requêtes, Fouquet disposait d'un réseau d'informateurs dans l'administration royale ; il était bien placé pour recueillir **des informations** sur le corps parlementaire, ses membres, leurs intérêts, leurs relations de famille, leur patrimoine financier, et leurs loyautés politiques⁹. De plus, en tant que procureur général, Fouquet avait tout intérêt à connaître la probité de ses collègues parlementaires, et à repérer les gens sur lesquels il pouvait compter si Mazarin et le pouvoir royal se retournaient contre lui. Plusieurs de nos portraits indiquent que tel ou tel magistrat est l'ami personnel de « [Monseigneur] le procureur général », ce qui nous conduit à penser qu'ils auraient été composés quelques mois avant la chute de Fouquet, dont la disgrâce intervient en septembre 1661¹⁰.

Nous dirons donc que ce document qui recèle des informations précieuses a été écrit pour répondre à des usages divers. D'abord, l'usage officiel de l'administration mazarine qui veut inventorier les compétences et les loyautés de chaque magistrat et maître de requêtes pour répertorier à la fois les collaborateurs et les perturbateurs. Ensuite, l'usage non-officiel et privé de Fouquet, qui répond à ses propres fins politiques. Qu'en est-il de Colbert, vainqueur et successeur de Fouquet aux finances ? En accédant au pouvoir (1661-1665), et

⁶ Ce manuscrit viendrait après les Mss. 500 Colbert 212 et Fr. 14028 car il ne comporte pas la mention du conseiller Lambert. Pour la datation, nous suivons l'avis d'Isabelle Storez-Brancourt dans son volume Isabelle Storez-Brancourt (éd.), *Débats du Parlement de Paris pendant la minorité de Louis XIV*, Paris, H. Champion, t. II, 2002, p. 28-29.

⁷ Voir Gauthier Aubert et Olivier Chaline (éd.), *Les Parlements de Louis XIV : opposition, coopération, autonomisation ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019 ; Albert Hamscher, *The Parlement of Paris after the Fronde 1653-1673*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1976.

⁸ L'hypothèse d'A. Duleau, « Portraits... », art. cit., p. 107.

⁹ On connaît bien son habileté pour recueillir des **informations** : voir Jean-Christian Petitfils, *Fouquet*, Paris, Perrin, 1998 ; Daniel Dessert, *Fouquet*, Paris, Fayard, 1987, ch. 8, 9 ; Pierre-Adolphe Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1880, p. 457.

¹⁰ Nous renvoyons ici à l'hypothèse de Duleau (« Portraits... », art. cit., p. 107) à propos des références à Fouquet dans un cahier de Robert Hubert, chanoine de l'église royale de Saint-Aignan. Ce cahier, qui daterait de 1660 environ, contient une copie personnelle des notes sur les magistrats. Selon Duleau, ce n'est pas l'œuvre originale.

après une décennie au service de Mazarin¹¹, Colbert se conforme à ces deux usages, l'usage administratif et l'usage privé. Les travaux de Depping confirment qu'il a certainement eu connaissance du document où il est personnellement mentionné, ayant au moins une des copies manuscrites (Cinq Cents de Colbert 212) en sa possession. En tant que conseiller royal, les informations sur les magistrats parisiens lui étaient utiles notamment pour ce qui relevait du recrutement des intendants et des membres du Conseil¹². En parcourant les listes des magistrats, Colbert, tout comme Fouquet avant lui, avait aussi intérêt à repérer les alliés personnels et les ennemis potentiels¹³.

Pourtant, il ne faut pas s'arrêter là. Aussi doit-on s'interroger sur les formes non uniquement informationnelles que peut prendre le service de plume. Il faut creuser la question des portraits et caractères. L'art de dépeindre les personnages importants remonte au moins aux célèbres *relazioni* des ambassadeurs vénitiens en France au XVI^e siècle¹⁴. On sait que vers 1660, la pratique de la portraiture revêt de nouvelles formes, infiniment variées : les portraits de deux lignes côtoient des pièces rhétoriques à la fois copieuses et ornées¹⁵. Jusqu'à présent, l'écriture caractérologique qui a présidé à nos manuscrits n'a pas été suffisamment étudiée. Il s'agit d'une écriture minimaliste visant à imprimer le caractère du magistrat dans l'esprit du lecteur. Une analyse des formes, des paramètres stylistiques et des résonances intertextuelles, devrait éclairer la portée historique du discours informationnel de ces manuscrits – et permettre de mieux comprendre la place qu'occupe ce discours dans le continuum du portrait entre fait et fiction. Il s'agira ainsi de mettre en évidence l'importance du non-dit du portrait, et tout en s'attachant à son « dehors », de nuancer son statut purement documentaire¹⁶.

UNE FILIATION NOUVELLE DE L'ÉCRITURE CARACTÉROLOGIQUE

Passons maintenant à la lecture de nos sources. Elles empruntent la forme d'une galerie de sujets, de personnages qui se ressemblent à bien des égards du fait de leur activité professionnelle, mais qui se distinguent néanmoins les uns des autres du fait de leur singularités. Chaque individu a sa place. Chaque portrait se présente sous la forme d'une note rassemblant elle-même de courtes remarques donnant lieu à l'expression d'un caractère¹⁷ : marques distinctives d'une personnalité, habitudes, dispositions, manières de parler et d'agir, et interactions avec autrui. Le portrait se termine parfois par quelques mots, à propos du patrimoine financier de l'intéressé. Les traits physiques du sujet brillent par leur absence, on y reviendra plus loin.

¹¹ On voit dans le Ms. Fr. 14208, f. 37v^o, 40v^o des mentions de Colbert, « de chez Monseigneur le Cardinal » : encore une preuve que lors de la rédaction de l'œuvre originale, Colbert était toujours secrétaire de Mazarin.

¹² Le corps parlementaire et surtout des maîtres des requêtes constituèrent de véritables viviers pour le recrutement des hauts serviteurs du roi : voir G. Aubert et O. Chaline, *Les Parlements de Louis XIV*, op. cit. ; Anette Smedley-Weill, *Les Intendants de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1995.

¹³ Voir Daniel Dessert, « Le lobby Colbert : un royaume, ou une affaire de famille ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 30, 1975, p. 1303-36.

¹⁴ Voir Arthur de Boislisle, « Un recueil inédit de portraits et caractères, 1703 », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, n° 33, 1897, p. 3-52.

¹⁵ Jacqueline Plantié, *La Mode du portrait littéraire en France (1641-1681)*, Paris, H. Champion, 1994. Voir aussi Marc Hersant et Catherine Ramond (éd.), *Les Portraits dans les récits factuels et fictionnels de l'époque classique*, Leyde, Brill, 2018 ; Marc Escola, « Portrait, caractère, type », *Poétique*, n° 186, 2019, p. 233-41.

¹⁶ Pour approfondir cette notion du « dehors », voir Mathilde Bombart et Marc Escola, « Clés et usages de clés : pour servir à l'histoire et à la théorie d'une pratique de lecture », *Littératures classiques*, n°54, 2004, p. 5-26.

¹⁷ Ces trois termes avaient des sens similaires : tous trois désignaient des écrits courts suffisamment informés en vue de faciliter la reconnaissance de la personne décrite. Voir les dictionnaires de Richelet (1680), de Furetière (1690), et de l'Académie française (1694), *sub voce* « portrait, caractere [caractère], note ».

Commençons par les manuscrits les plus complets (Ars. 4589 et Fr. 14028), ceux qui rassemblent la petite série de portraits consacrés aux maîtres des requêtes, avant de nous consacrer à la grande série, qui s'attache aux officiers du Parlement¹⁸. Siégeant par quartier, les maîtres des requêtes se distinguaient des autres magistrats. Leur office était hautement estimé : pour être reçus, ils devaient avoir exercé pendant six ans dans une cour souveraine (Parlement, Chambre des comptes, Cour des Aides, Cour des Monnaies, et surtout le Grand Conseil). Pour ce qui relève des sources et des textes, on est immédiatement frappé par leur extrême brièveté – une remarque, ou deux, suffisaient pour saisir la « capacité » professionnelle et la « probité » des intéressés. Un tel, par exemple, est « fin adroit avec beaucoup de suffisance », un autre a « l'esprit rude », et s'attache fort à sa charge ; un autre encore est « difficile dans ses affaires¹⁹ ». Certains sont considérés comme des « moins que rien ».

Les maîtres des requêtes sont rangés au degré zéro de cette écriture caractérolgique. La brièveté de ces notes permettait-elle vraiment aux ministres de se faire un jugement sur la personnalité des maîtres des requêtes ? Après tout, c'est bien possible. À partir de cette liste, nous pouvons repérer des étoiles montantes, futurs piliers du gouvernement royal. Bon nombre d'entre eux sont notés pour leur compétences professionnelles et pour leur honorabilité. Citons entre autres MM. Lambert d'Herbigny, Voisin de la Cerisaye, et surtout M. de La Reynie – le célèbre Gabriel Nicolas de La Reynie – qui deviendra en 1667 le premier lieutenant général de police de Paris. Vers 1660 déjà, il avait « toutes les apparences d'un honneste homme²⁰ », même s'il était relativement inconnu²¹. Il n'y a nulle indication, pourtant, des aspects financiers et du réseau clientélaire qui ont contribué fortement à son essor²². Dans une optique historique, donc, ces petits portraits des maîtres des requêtes constituent **sont d'un apport limité pour saisir** la façon dont étaient perçus ces magistrats. Si le non-dit du portrait positif est révélateur, la partialité du regard du portraitiste est tout aussi importante, surtout quant aux portraits négatifs. Les ministres lisant des portraits peu flatteurs étaient sans doute prêts à ignorer les traits défectueux de ceux qu'ils respectaient déjà par connaissance ou par expérience professionnelle²³.

Nos manuscrits renseignent sur les profils de tous les magistrats siégeant au Parlement de Paris : ces documents dressent un bilan complet de toutes les chambres du Parlement. Chaque magistrat a son portrait, individualisé, portrait esquissé en cinquante à cent mots. Pris dans leur ensemble, ces portraits s'avèrent plus développés et moins positifs que ceux des maîtres des requêtes²⁴. Ce « tableau » du parlement de Paris (pour rappeler le titre du Ms.

¹⁸ Pour Duleau (« Portraits... », art. cit., p. 108), la date de la composition de ces portraits des maîtres des requêtes serait 1662, c'est-à-dire deux années après la rédaction originale des portraits des officiers du Parlement. Il y aurait donc deux portraitistes (le second pouvant être un allié de Colbert).

¹⁹ Fr. 14028, f. 3v° ; Ars. 4589, p. 2.

²⁰ Le duc de Saint-Simon donne de lui un portrait favorable : « un homme d'une grande capacité, qui, dans une place qu'il avait pour ainsi dire créée, devait s'attirer la haine publique, s'acquittant pourtant l'estime universelle » Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Yves Coirault, Paris, Gallimard, 1983, t. I, p. 357.

²¹ Fr. 14028, f. 6r° ; Ars. 4589, p. 6.

²² L'office de maître des requêtes devint extrêmement coûteux sous Louis XIV. La Reynie dut déboursier 320 000 livres pour sa charge en 1661. Voir J. Soll, *The Information Master...*, op. cit., p. 132 ; sur l'ascension sociale de La Reynie, voir Thierry Sarmant et Mathieu Stoll, *Régner et Gouverner*, Paris, Perrin, 2010, p. 401-436.

²³ Entre autres, Louis-François Lefèvre de Caumartin et Louis Boucherat, qui eurent de longues carrières au service de l'État. Ils reçurent des commissions d'intendant sous le ministère de Colbert. Boucherat fut nommé chancelier de France en 1685, alors qu'il était avancé en âge. Voir Th. Sarmant et M. Stoll, *Régner...*, op. cit., p. 227-229 ; A. Smedley-Weill, *Les intendants...*, op. cit., p. 53, 55-56.

²⁴ Nous sommes loin de la prosopographie, genre ancien. Voir Michel Popoff (éd.), *Prosopographie des gens du Parlement de Paris (1266-1753)*, Saint-Nazaire-le-Désert, Références, 1996. Le manuscrit du XVIII^e siècle que M. Popoff édite sous le nom de « prosopographie » est un ensemble de généalogies de chaque famille parlementaire, rangées par ordre hiérarchique au sein du Parlement (les familles de premiers présidents, puis les

Fr 14028) renseigne sur un monde où les compétences des individus se mesurent à leur réputation : prime la probité de chacun, mais surtout l'influence, l'aptitude à élargir un réseau. Autant dire que le « crédit » socio-professionnel de l'officier, observable dans la série des maîtres des requêtes, est encore plus accentué dans la série des magistrats du Parlement. Une filiation nouvelle de l'écriture caractérologique s'esquisse donc, puisque ces documents sont composés presque une décennie après la Fronde et environ une vingtaine d'années avant la parution des *Caractères* de Jean de La Bruyère (1688). Pour autant, l'écriture adoptée ici se détourne des nombreuses caricatures acerbes adressées aux magistrats à travers les mazarinades, elles adoptent en effet un langage plus sobre.

Ce discours caractérologique, rappelons-le, est à la fois factuel et informatif. Pas de remarques raffinées comme chez La Bruyère²⁵, ou Saint-Simon (comme on le constatera plus loin). Il s'agit d'indiquer le plus rapidement et précisément possible si la personne désignée serait utile ou hostile au gouvernement royal. Ainsi nos sources abondent-elles de termes normatifs : « peu seur » signale que la personne n'est pas fiable ; « frondeur » suggère sur le plan politique un passé douteux ; « intéressé » renvoie aux ambitieux et à ceux qui sont attirés par les richesses. En revanche, pour signaler qu'un magistrat est fiable, on trouve les termes « seur », « homme d'honneur », « honneste homme ». Quant à l'expression « [très-]habile homme », elle désigne les personnalités les plus capables. Comme pour les maîtres des requêtes, l'accent est mis sur la capacité du magistrat : elle est jugée « grande », « peu » « suffisante », et (le plus souvent) « médiocre ». Mais il existe aussi des hommes « sans capacité ».

Le style du portraitiste ne se borne pas néanmoins ce seul repérage. Il s'amplifie grâce à ce que nous pourrions appeler une poétisation de la remarque d'où un recours quasi systématique à l'enchaînement d'épithètes et de verbes qui donnent vie au portrait individuel²⁶. En un mot, on a bien affaire là à un style coupé, où les accents comiques n'excluent pas la gravité. Cette manière d'agencer les mots s'observe le plus clairement dans le Ms. Ars. 4589, où la ponctuation est censée mettre au jour les signes caractéristiques de la personne. Citons, pour exemple, un président et un conseiller de la première chambre des enquêtes²⁷ :

DE MAUPEOU, vray homme d'honneur, d'esprit, d'intelligence, nullement intéressé ; bon juge, bienfaisant, seur et plein de foy ; universellement aimé de tous les conseillers de sa chambre. Appartient à M. le Procureur Général ; est gendre de M. Doujat, Conseiller da la grande chambre, frère de M. l'évêque de Chalons et de M. le chevalier de Maupeou, qui est considéré à la cour.

CANAYE, Fort incommodé en ses affaires, fort intéressé ; va vite, a de la capacité dans le Palais ; peut servir et ne manqueroit pas de le faire, s'il l'avoit promis ; M. de Harlay, Maître des Requêtes, l'a poussé, et Perruchet l'a soutenu et l'a sauvé, lui prêtant de l'argent, et de chef a tout pouvoir sur luy ; est processif, et plus bas d'une autre main sont escrits ces mots : fait profession d'être obligé à Monseigneur [le procureur général²⁸] ; M. de la Guerche et Mme. Duplessis-Bellièrre ont pouvoir sur luy.

Maupeou, vrai « homme d'honneur » : la remarque introductive se divise clairement en trois parties scandées par des points-virgules. L'effet de gradation est censé illustrer à la fois

présidents à mortier, les conseillers, les gens du roi, etc.), subdivisées par l'ordre alphabétique.

²⁵ Si « remarque » est aussi l'étiquette qu'accrole parfois La Bruyère à ses *Caractères*, ces remarques où la vraisemblance côtoie parfois l'outrance sont des textes de formes, de dimensions et de ton extrêmement variables : maximes, dialogues, récits, sentences, portraits, chacune de ses remarques est rédigée avec une très grande abondance de détails. À ce sujet, voir M. Escola, « Portrait, caractère... », art. cit.

²⁶ Sur ce « débit particulier », voir Jules Brody, *Du style à la pensée. Trois études sur Les Caractères de La Bruyère*, Lexington, French Forum, 1980, p. 19.

²⁷ Ars. 4589, p. 31. Voir aussi Ars. 3723, f. 144v°-145r° ; Fr. 14028, f. 22v°-23r° ; 500 Colbert 212, f. 178r°.

²⁸ Dans les Mss., *Monseigneur* désigne Fouquet, et *Monseigneur le Cardinal* désigne Mazarin.

l'honneur et l'estime universelle. Dans les deux premières parties, les huit épithètes sont soigneusement disposées en deux groupes de quatre. Cette formulation introduit une certaine gravité rythmique que les motifs sonores viennent renforcer : assonances (« homme » / honneur » ; « intelligence » / « intéressé » ; « bienfaisant » / « plein ») et allitérations (« bon » / « bien »). Dans la troisième partie, la *gravitas* rythmique culmine avec « universellement », adverbe qui contraste avec « nullement » en première partie. Ces effets sonores, du fait de l'harmonie qu'ils introduisent, accentuent et soulignent les qualités morales prêtées au président Maupeou. Voilà le jeu stylistique du portraitiste. Mêmes techniques pour introduire le conseiller Canaye, même jeu sonore, *mutatis mutandis*, fondé sur les effets de martèlement de doubles dont la première paire – « fort incommodé » / « fort intéressé » – attire l'attention du lecteur par sa répétition syllabique et ses rythmes identiques. Mais cette fois-ci la répétition met en relief l'insuffisance professionnelle du magistrat, certains verbes évoquant les dettes contractées par lui, d'autres rappelant que plusieurs personnes furent ses obligés. Le tempo, tout comme le personnage, dysfonctionne ; il « va vite », et introduit (pour paraphraser Valéry) du simultané dans de la succession²⁹.

Pourquoi cette poétisation des caractères ? La stratégie rhétorique mise en œuvre à travers les portraits est sans doute destinée à attirer le regard du premier lecteur, Nicolas Fouquet : il s'agissait pour lui de juger la versatilité de ses alliés au Parlement, les uns étant plus fiables et plus maniables que les autres³⁰. Fouquet, vers 1660, devait tester la solidité de son réseau, afin d'éviter que la dégradation possible de ses rapports avec le cardinal Mazarin n'ait des conséquences fâcheuses. Il voulait vérifier la fiabilité de ses partenaires et parents au Parlement afin de savoir qui viendrait à son aide si le cardinal ordonnait son arrestation³¹. Ce document, du fait des nombreux profils humains évalués, pouvait lui servir d'aide-mémoire. À cet égard, Fouquet reçut peut-être plus qu'il n'avait demandé. On imagine les sourires ironiques du procureur général à la lecture de tous ces portraits, dont plusieurs dotés d'une certaine théâtralité. Ces portraits se prêtent alors à une lecture plus paisible.

Une telle lecture, de fait, exigeait que le lecteur se transforme en spectateur afin qu'il découvre toutes les intrigues socio-professionnelles qui pouvaient se tramer. **Considérons** ceux qui savent acquérir, **du fait de leur civilité**, beaucoup d'amis, tant au Palais qu'à la Cour³². **Considérons** aussi le père « fort brouillé en son domestique »³³, le jeune conseiller se donnant « à la recommandation »³⁴ **fût-elle** « foible », à l'instar des jeunes magistrats moqués par La Bruyère³⁵. Notons **encore** l'importance des dames et surtout des maîtresses dans ces portraits : M. Courtin est « gouverné par une damoiselle de Bragellonne de la rue des Escousses », M. Menardeau-Champré « par une damoiselle de la rue Saint-Martin qu'il

²⁹ Nous nous inspirons de l'analyse de Lucie Bourassa, « Le temps du rythme », *La Recherche littéraire : objets et méthodes*, éd. Claude Duchet et Stéphane Vachon, *Littératures*, n°31, 1994, p. 471.

³⁰ D'autres ont « fait profession d'être obligé[s] » à Fouquet dans le Ms. Ars. 4589, citons : Saintot (p. 25), Magdeleine (p. 40), Daurat (p. 54), Godard-Petitmarais (p. 63-4), Daniau de Saint-Gilles (p. 81), Bizet (p. 82). Ces magistrats se distinguent généralement par leur capacité ; certains avaient noué des liens avec le monde militaire, d'autres fréquentaient le milieu protestant.

³¹ Fouquet avait dressé en 1658 un plan de secours qui ne sera jamais mis en œuvre. Les historiens ne s'accordent pas sur l'importance de ce plan selon lequel Fouquet confie à des amis puissants (le duc de La Rochefoucauld, ses parents de la famille Maupeou) et à des alliés parlementaires (Achille III de Harlay) le soin de s'opposer à l'idée son arrestation. Madame Duplessis-Bellière (voir le portrait de Canaye) aurait joué le rôle de relais. Voir Vincent Pitts, *Embezzlement and High Treason in Louis XIV's France: The Trial of Nicolas Fouquet*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2015, p. 49-50.

³² Par exemple, Ars. 3723 : MM. de Bailleul (f. 142r°), Catinat père (f. 143r°), et Brillac (f. 143r°-v°).

³³ M. de L'Attaignan, Ars. 3723, f. 154r°.

³⁴ Par exemple, Ars. 3723 : M. Le Tonnelier (f. 145v°).

³⁵ « Votre fils est bègue, ne le faites pas monter sur la tribune », Jean de La Bruyère, *Les Caractères*, éd. Emmanuel Bury, Paris, Livre de poche, 1995, p. 163.

entretient³⁶ ». C'est la règle des galanteries indiscretes qu'on observe là, la femme étant surtout désignée par le nom de son amant³⁷. Dans d'autres cas, pourtant, le nom de la femme est révélé, certains conseillers cherchant à entrer dans les bonnes grâces de mondaines illustres fréquentées par Fouquet lui-même : **ainsi** M. Palluau, qui « feroit toutes choses pour Mlle de Scudéry³⁸ ». Ces petits drames suggèrent que se livrer ainsi aux dames, c'est renoncer à son autonomie – ce qui est à l'évidence un signe de faiblesse. Parmi les plus misérables des magistrats, citons M. Tibeuf, époux d'une Boulanger « qui a crédit sur luy ». Ce Tibeuf qui est brouillé avec son beau-fils, et qui « a eu de la capacité », se trouve « à présent tout à fait diminué par une maladie qu'il a eue »³⁹. En somme, l'historiette d'une carrière brisée laissant présager la fin de ce malheureux Pierre Tibeuf, mort en 1661⁴⁰.

Si la faiblesse des magistrats se montre occasionnellement sous un jour triste, elle revêt le plus souvent une dimension comique. Les médiocres du Palais sont le plus souvent caricaturés, ce qui contribue à faire que ces portraits s'impriment dans la mémoire du lecteur. Prenons M. Fraguier⁴¹. L'homme ne retient guère l'attention, mais il est jugé « un peu pattelin », et le lecteur se souvient finalement de lui. On sourit, ne serait-ce qu'un instant, et on se remémore le type de manipulateur qui profite de la flatterie, telle que la farce le met en scène au XVII^e siècle⁴². La description qui est faite des « grands parleurs » dans ces portraits n'est pas non plus sans rappeler les caricatures dont ces hommes sont victimes, chez les bateleurs du Palais. Antoine Furetière, qui se moque des procureurs, écrit : « Le plus divertissant, c'est que chacun s'y pique / De bien dire en parlant sa langue de pratique⁴³ ». Les *Satires* de Furetière sont adressées à certains hommes de lettres, y compris Pellisson (*Satire IV*), auteur putatif de nos portraits du Parlement. **Citons deux exemples** : M. Phelypes de Billy est un « hardy harangueur », M. Daurat « se picque d'éloquence »⁴⁴, il targue d'« haranguer les chambres assemblées » mais il se montre « peu judicieux, emporté, incapable de raison dans ses passions ». Bref, le goût pour la satire est manifeste dans ces notes moquant des conseillers.

Ces détails signalent une fascination croissante pour les extravagants au tournant des années 1660, surtout à l'encontre des bourgeois. Ainsi un certain M. Benoise, une sorte de Monsieur Jourdain avant la lettre : « BENOISE, vray bourgeois, présomptueux, néanmoins ne s'éloignant des gens de qualité, et quoyqu'il ait quelque esprit, n'a toutesfois ni suite ni credit »⁴⁵. Ce portrait n'est pas sans faire penser à d'autres œuvres manuscrites de circulation restreinte, les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (1657-1659), par exemple. Chez Tallemant des Réaux, les informations abondent aussi, notamment lorsqu'il s'agit de rabaisser les présomptueux, à l'instar de ce M. Faure, qui, un jour, se mit

³⁶ Ars. 3723, f. 142v^o.

³⁷ Voir La Bruyère, *Les Caractères*, op. cit., p. 182.

³⁸ Ars. 3723, f. 154r^o.

³⁹ Fr. 14028, f. 16v^o ; 500 Colbert 212, f. 176r^o.

⁴⁰ I. Storez-Brancourt, *Débats...*, op. cit., t. II, p. 75.

⁴¹ 500 Colbert 212, f. 179r^o.

⁴² Ainsi Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, La Haye et Rotterdam, Arnout & Reinier Leers, 1690, t. III : « *Patelin*. Homme adroit et fourbe qui trompe les gens en leur faisant accroire qu'il leur procure quelque avantage. Ce mot vient d'un nommé *Patelin* Advocat, sur lequel on fit une Farce qu'on appelle la *Farce de Patelin* ».

⁴³ Furetière, *Poésies diverses*, Paris, Guillaume de Luyne, 1659, satire V, « Le jeu de boule des procureurs », p. 37. Dans le même cercle littéraire, la satire du langage technique des procureurs (leur *distinguo*) continue dans le chapitre sur des « mauvaises habitudes en parlant » des *Historiettes* de Tallemant des Réaux.

⁴⁴ 500 Colbert 212, f. 180r^o, 186r^o ; Ars. 4589, p. 54.

⁴⁵ 500 Colbert 212, f. 191r^o.

[...] comme toutes les vieilles gens, [...] à declamer contre la venalité des charges, luy qui a un filz qui, avec son argent, avoit eu bien de la peine à entrer au Parlement, tant il avoit mal respondu [...]»⁴⁶.

Ce fils incapable, bénéficiant pourtant d'une charge vénale, apparaît d'ailleurs au Ms. Fr. 14028, f. 37v° : « FAURE, stupide, ignorant, brutal ». Faure père et fils, Benoise : en un clin d'œil, le trio grotesque illustre la capacité d'une plaie « bourgeoise » à saper la compétence du corps parlementaire. La critique sera d'ailleurs poussée encore plus loin avec *Le Roman bourgeois* de Furetière (1666)⁴⁷. Comme Furetière et Tallemant, notre portraitiste sait que les meilleures caricatures mêlent aux traits socialement vérifiables un certain nombre d'exagérations.

Pour autant qu'on puisse en juger, l'auteur entend bien informer et divertir, en laissant paraître la littérarité de son sujet – surtout quand celui-ci ne présente aucun danger pour l'État. Observons à ce titre le portrait d'un président en la première chambre des Enquêtes :

POTTIER DE BLANCMESNIL, mélancolique, extravagant, bizarre, de très mauvaise humeur, foible, de difficile accez, ne manque pas de sens, mais prend tousjours les affaires à contre-pied, peu seur et de qui on ne se peut rien promettre, s'obstine quelquefois par boutade au party qu'il prend, n'a point de crédit dans sa chambre [...]»⁴⁸.

René Potier, seigneur de Blancmesnil, connut une certaine notoriété au temps de la Fronde : en 1648, il est arrêté avec un conseiller plus âgé, Pierre Broussel, l'un et l'autre opposés aux taxes du cardinal Mazarin, l'un et l'autre à l'origine des émeutes engagés contre le pouvoir en place⁴⁹. Mais dans les années 1660, Potier de Blancmesnil est un homme du passé. Notre portraitiste le sait ; lui qui enchaîne les épithètes, se moque sans compter du caractère instable de ce président. L'ébauche caractérologique du parlementaire est piquante, elle n'est pas sans évoquer le portrait de Timon d'Athènes dont les traits notables sont les éclats de colère, l'inaccessibilité, et l'opiniâtreté⁵⁰. Mais dans sa mélancolie extravagante notre président annonce aussi de manière plus inattendue le personnage d'Alceste, le « grand extravagant » atrabilaire du *Misanthrope* (1666).

On peut imaginer l'intérêt amusé des premiers lecteurs de ces portraits de parlementaires parisiens, Fouquet et son successeur Colbert, tous deux mécènes des gens de lettres et du théâtre de Molière. Au moment même où se multiplient les caricatures des sots officieux du Palais et des marquis obséquieux de la cour, ces portraits promeuvent une nouvelle caractérologie, en s'en prenant notamment aux magistrats fâcheux. Ces portraits de parlementaires (tout comme ceux des maîtres des requêtes), d'ailleurs, auraient pu servir de base à Colbert pour nommer les juges chargés du procès Fouquet⁵¹. Rappelons en outre que Colbert était lui-même portraitiste : il connaissait l'usage des caricatures politiques – celles

⁴⁶ Gédéon Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. Antoine Adam, Paris, Gallimard, 1960, t. I, p. 220-221.

⁴⁷ Furetière, *Le Roman bourgeois*, éd. Jacques Prévot, Paris, Gallimard, 1981. On renvoie à l'ample portrait de Belastre, (p. 192-199), « ridicule magistrat », qui, tout en ayant une charge importante de judicature, n'en est pas moins « si peu versé dans la connaissance du Palais ». Il « se vit, écrit Furetière, en une plus grande difficulté d'avoir l'agrément du seigneur dont la charge dépendait ».

⁴⁸ 500 Colbert 212, f. 178r°.

⁴⁹ Paul de Gondi, Cardinal de Retz, *Mémoires du Cardinal de Retz*, éd. Alphonse Feillet, Paris, Hachette, 1828, t. 2, p.13-14.

⁵⁰ Une version française du *Timon* parut en 1654 : Nicolas Perrot d'Ablancourt, *Lucien*, Paris, Augustin Courbé, 1654. Voir les commentaires de Joseph Harris, *Misanthropy in the Age of Reason: Hating Humanity from Shakespeare to Schiller*, Oxford, Oxford University Press, 2022, ch. 3 : « Risible animals: misanthropic satire », p. 86-115.

⁵¹ Parmi les 28 juges, sont mentionnés : les 5 maîtres des requêtes (MM. Lefèvre d'Ormesson, Besnard de Rézé, Poncet, Voysin de la Cerisaye, et Boucherat), et les 6 magistrats du Parlement de Paris (le premier président Lamoignon, le président de Nesmond, et les conseillers Renard, Pierre Catinat, Brillac, et Fayet). Pour la liste entière de ces juges, voir V. Pitts, *Embezzlement...*, *op. cit.*, p. 63.

adressées au cardinal Mazarin par exemple⁵² – comme le montrent les travaux récents de Nicolas Schapira consacrés aux dépêches adressées à Michel Le Tellier (1650). Il est donc possible que Colbert, lui-même séduit par le style comique et coupé du dossier des portraits du Parlement de Paris, ait montré ce document à ses serviteurs. En tout cas, ses intendants semblent avoir imité ce style d'écriture, au moment où Colbert les envoya dans les provinces, à partir de 1663. Les comptes rendus des intendants sur le personnel des parlements de province reposent sur les mêmes formes communicationnelles, notamment pour ce qui relève de la tonalité comique : un tel est « fort courtisan », il fait tout pour gagner les bonnes grâces des puissants ; un autre est « aysément gouverné par de petites femmes⁵³ ». Certains intendants puisent à l'évidence dans le modèle parisien, le remanient et l'adaptent aux couleurs locales :

CHAMPION, SIEUR DE CIRCÉ [CICÉ] , gentilhomme breton, parent de Mrs. Fouquet, aagé de plus de 60 ans, n'est pas estimé capable, et n'est en aucune considération en sa compagnie [...]. Il passe pour fort intéressé, tiranisant son voisinage par des établissemens de péages, chasses, etc, et accommodant sa maison par usurpations tant sur le public que sur ses voisins [...]. Sa terre de Circé [Cicé] est à deux lieues de Rennes sur le bord de la rivière. Il a plusieurs enfans, l'un à présent conseiller au parlement [de Bretagne] ; de petite merrite⁵⁴.

À travers ce vif aperçu d'un petit tyran campagnard, c'est la survie politique des Fouquet qui se joue, à travers les problèmes du népotisme liés aux conseillers insoumis, problèmes assez fréquents en province, à lire les dépêches des intendants. Quoi qu'il en soit, on comprend l'intérêt stratégique que Colbert pouvait tirer de semblables portraits, outre le plaisir de lecture que ces textes pouvaient lui procurer.

On constate, en outre, les mêmes effets de similitude(s) pour les personnages avarés et tyranniques dans les portraits parisiens que dans les notes et brouillons du duc de Saint-Simon, lui-même habile portraitiste des hommes du Palais et des conseillers d'État. Rappelons le portrait désobligeant de l'oncle de Colbert, Henri Pussort, conçu à partir d'une note marginale dans sa copie du *Journal de Dangeau* : « Avare, dur, austère, riche, très vieux, très capable, très autorisé, très craint ; frère de la mère du feu M. Colbert, et le maître dans la famille ; point marié »⁵⁵. Cette note sur le redoutable Pussort, dont le style coupé rappelle celui de nos manuscrits (enchaînement d'épithètes confinant à la brusquerie, répétition de l'adverbe du haut degré, gradation ascendante de la phrase), donne lieu à une prose à la fois plus musclée et plus imaginative :

Il était frère de la mère de M. Colbert et fut toute sa vie le dictateur et, pour ainsi dire, l'arbitre et le maître de toute cette famille si unie. Il n'avait jamais été marié, était fort riche et fort avare, chagrin, difficile, glorieux, avec une mine de chat fâché qui annonçait tout ce qu'il était [...] ; parmi tout cela, beaucoup de probité, une grande capacité, beaucoup de lumière, extrêmement laborieux, et toujours à la tête de toutes les grandes commissions du Conseil⁵⁶.

Ce bourreau de travail bénéficie visiblement d'un crédit absolu sur toute la famille Colbert. Mais le personnage est plus contradictoire que ne le sont nos magistrats : il est à la fois

⁵² Dans ces dépêches, Colbert fait de Mazarin un bouffon, à l'instar de certaines mazarinades. Les discours du prélat italien sont « plein de chagrin, accompagnés d'un accent aigre et d'une manière de retenue expliquée néanmoins par de petits froncements de bouche et secouements de teste » (brouillon de lettre de Colbert à Le Tellier, 12 juin 1650, BnF, Baluze 331, f. 46). Voir Nicolas Schapira, *Maîtres et secrétaires (XVI^e-XVIII^e siècles) : l'exercice du pouvoir dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Albin Michel, 2020, p. 160-162.

⁵³ Voir les notes secrètes dans l'édition de G. B. Depping, *Correspondance... op. cit.*, p. 78, 101.

⁵⁴ *Ibidem*, p. 71.

⁵⁵ La note est reproduite dans *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Arthur de Boislisle, Paris, Hachette, 1884, t. IV, p. 14.

⁵⁶ Saint-Simon, *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Coirault, t. I, p. 357.

misanthrope avaricieux et honnête homme, du moins pour ce qui relève de son aptitude professionnelle. Surtout, ce Pussort est passé à un stade de caractérologie où l'individu entier se résume à une physionomie animalière. C'est un pas décisif vers une éloquence poétique⁵⁷. Et c'est à l'évidence, une différence notable avec le style d'écriture de nos manuscrits.

LE NON-DIT DU PORTRAIT : GUILLAUME DE LAMOIGNON ET NICOLAS POTIER DE NOVION

La filiation caractérologique que nous avons décelée dans nos manuscrits nous conduit à poursuivre notre analyse intertextuelle au-delà des enjeux stylistiques immédiats. Intéressons-nous à ce titre au non-dit du portrait, à travers deux des plus notables figures du Parlement de Paris : Guillaume de Lamoignon, premier président du Parlement (1658-1677), et son successeur, Nicolas Potier de Novion, premier président de 1678 à 1689. Leurs noms apparaissent dans de nombreuses sources externes portant sur leurs intrigues politiques respectives. Et ce sont ces sources externes qu'il nous faut interroger en priorité pour procéder autant que possible à une recontextualisation.

Considérons d'abord le portrait de Lamoignon qui se trouve en tête de la série des portraits du Parlement. C'est l'un des magistrats les plus connus de l'Ancien Régime⁵⁸. Il y a deux versions de son portrait. La première et la plus répandue se signale par une certaine froideur d'écriture :

DE LAMOIGNON, sous l'affection d'une grande probité et d'une grande intégrité, cache une grande ambition, conservant pour cet effet une grande liaison avec tous dévots et caphards de quelque parti et caballe qu'ils soient ; tesmoignant vouloir une reformation qui ne lui concilie point Mrs de la grande chambre⁵⁹.

On est frappé à nouveau par l'importance donnée aux formules de la binarité : « grande probité » et « grande intégrité » précèdent ainsi « grande ambition », l'ensemble de ces formules attestant les intentions prétendument réformatrices du personnage ; « dévots » et « parti », sont pour leur part infléchis par leurs homologues péjoratifs « caphards » et « caballe », termes qui orientent les lecteurs vers la question controversée de la fausse dévotion et de ses manifestations politiques et culturelles dans les années 1660⁶⁰. Tel que représenté, ce Lamoignon est un dissimulateur : il cache soigneusement tout ce qu'il fait, comme dirait La Bruyère⁶¹.

Il existe pourtant une deuxième version du portrait de Lamoignon, méconnue des historiens du XIX^e siècle, et des historiens modernes. Et elle donne un tout autre éclairage du sujet :

DE LAMOIGNON, de beaucoup de probité et d'intégrité, d'une ambition noble, témoigne vouloir une réformation que ne lui conseillent pas Mrs de la Grande Chambre⁶².

⁵⁷ À ce sujet, voir Juliette Nollez, « La requalification : figure de l'éloquence dans les *Mémoires* de Saint-Simon », *Cahiers Saint-Simon*, n°36, 2008, p. 40-48.

⁵⁸ Sur Lamoignon, voir Laurence Depambour-Tarride, « Représenter une conscience : le portrait de Guillaume de Lamoignon par Robert Nanteuil », in Jean-Marie Carbasse et Laurence Depambour-Tarride (éd.), *La Conscience du juge dans la tradition juridique européenne*, Paris, Puf, 1999, p. 194-228 ; Francis Monnier, *Guillaume de Lamoignon et Colbert : essai sur la législation française au XVII^e siècle*, Paris, Didier, 1862.

⁵⁹ Ars. 3723, f 141r° ; pour des variantes, voir aussi Fr. 14028, f° 12r : « [...] paroist tout devot de quelque party et caballe qu'il soit » ; 500 Colbert 212, f° 173r : « une grande liaison avec tous devotz de quelque party et caballe que ce soit ».

⁶⁰ Voir Julia Prest, *Controversy in French Drama: Molière's Tartuffe and the Struggle for Influence*, New York, Palgrave Macmillan, 2014.

⁶¹ La Bruyère, *Caractères*, op. cit., p. 78.

⁶² Ars. 4589, p. 13.

Lamoignon faux dévot et cabaleur ambitieux, ou Lamoignon honnête homme et vrai réformateur du droit français – comment trancher ? Considérons d’abord les conditions et circonstances historiques. En 1660, Mazarin interdit toutes les sociétés (« cabales ») secrètes, ce qui explique peut-être pourquoi notre portraitiste ait cherché à mettre en garde ses maîtres contre Lamoignon, membre de la Compagnie du Saint-Sacrement. Lamoignon ne représentait pourtant pas une menace directe pour le surintendant des finances ; au contraire, il était même un allié de Fouquet. On sait que durant le procès de Fouquet, Lamoignon refusa la peine de mort, raison pour laquelle il fut écarté de son poste de juge⁶³. Mais allons plus loin. En tant que premier président, Lamoignon adopta des positions souvent réformatrices qui furent regardées comme annonciatrices de l’époque des Philosophes⁶⁴. À son époque, il était d’ailleurs tenu en haute estime par de nombreuses personnes au Parlement, et même par le roi, malgré l’inimitié qu’il portait au parti Colbert⁶⁵. Dévot sincère, Lamoignon usa de son autorité parlementaire pour faire bannir le *Tartuffe* de Molière⁶⁶. En somme, tout vise à illustrer la complexité du personnage : modéré, austère, mais aussi réformateur et visionnaire. Selon toute apparence, la version favorable du portrait est postérieure à la version défavorable, advenue plus tard du fait de l’intervention d’un copiste en l’honneur du premier président⁶⁷.

Ni la première ni la seconde version du portrait de Lamoignon ne parle de son érudition. L’omission est frappante au vu des nombreuses allusions aux goûts et aux aptitudes littéraires prêtés généralement aux magistrats. De fait, Lamoignon avait son cénacle d’érudits et comptait parmi ses admirateurs Nicolas Boileau, Madame de Sévigné, et Charles Perrault. Ce dernier nous a même laissé un portrait flatteur du premier président :

Personne n’a jamais possédé dans une plus grande estendue les qualitez nécessaires aux places qu’il a occupées. Il eut une connaissance profonde de toute la jurisprudence, une justice et une équité tousjours égale, et sur le tout une affabilité qui alloit jusqu’à consoler la plus part de ceux qui avoient perdu leurs procès [...]. Il joignit à ces grandes qualitez, essentielles à sa profession, un amour extrême pour les belles lettres⁶⁸.

Ce Lamoignon, aimable justicier et homme de lettres, était sans doute reconnaissable aux yeux des premiers lecteurs de Perrault. Le portrait accentue la douceur affable du magistrat. Or ce thème a été illustré par Lamoignon lui-même dans ses discours à ses collègues au Parlement :

On ne s’accoutume que trop à cet air de domination et de grandeur ; heureux qui sait le tempérer avec beaucoup d’honnesteté ; car la douceur et la modestie ont des charmes incroyables pour gagner les cœurs principalement en la personne d’un magistrat. Mais il doit les accorder partout avec l’autorité de sa charge et les soutenir par des mœurs irrépréhensibles et par une profonde capacité⁶⁹.

⁶³ Ainsi Lamoignon avait-il irrité Colbert par ses manœuvres dilatoires. Voir A. Hamscher, *The Parlement...*, *op. cit.*, p. 125.

⁶⁴ Au début du XVIII^e siècle parut le *Recueil des arrêtés de Lamoignon*, résumé de son projet de réforme.

⁶⁵ Lamoignon se disputait avec Henri Pussort, l’oncle de Colbert, sur les pouvoirs discrétionnaires du juge. En 1670, lors de la rédaction d’une ordonnance sur la procédure criminelle, il protesta fortement contre une série de mesures défavorables à l’accusé. Voir L. Depambour-Tarride, « Représenter... », art. cit., p. 197-198 ; Pierre-Adolphe Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin (1651-1661)*, Paris, Hachette, 1882, t. III, p. 49.

⁶⁶ Voir J. Prest, *Controversy*, *op. cit.*, surtout p. 133, 176 sq.

⁶⁷ Lamoignon sera vivement admiré à partir du XVIII^e siècle. Il se peut que la révision du portrait ait eu lieu lors de la rédaction du Ms. Ars. 4589 (1751).

⁶⁸ Charles Perrault, *Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle*, Paris, A. Dezallier, 1697, t. I, p. 39.

L'image du magistrat souverain et doux est habilement travaillée en une forme de portrait qui rappelle l'aphorisme. Mais l'aptitude littéraire du premier président n'en est pas pour autant minorée. Lamoignon songe sans doute aux harangues funèbres de Guillaume du Vair (1556-1621), où l'usage de la douceur est loué comme l'une des qualités essentielles d'un bon juge, digne d'exercer sa charge⁷⁰. Chez Lamoignon, ce profond accord de l'autorité, des mœurs et de la capacité de la personne à exercer sa charge signale finalement la marque du moraliste⁷¹. Or ce type d'accord n'apparaît nullement dans nos sources manuscrites, où la seule marque de la réputation reste le « crédit⁷² », ce « crédit » constituant un pouvoir social qui s'accorde seulement avec la capacité et la probité professionnelle – parfois même de manière imparfaite.

C'est ce que nous voyons à propos de Nicolas Potier de Novion, premier président au Parlement à partir de 1678⁷³. Celui-ci est issu de la même dynastie que René Potier de Blancmesnil. Comme son parent, il fut ancien frondeur et ardent adversaire du cardinal Mazarin⁷⁴. Au temps de la Fronde, ses volte-face politiques donnèrent lieu à de violentes satires⁷⁵ :

Novion petit renegat
 Qui iadis frondoit net et plat
 Auiourd'huy de la sainte Fronde
 L'Apostat, (que Dieu le confonde.)

Or que devient Potier de Novion après la Fronde ? Même si ses loyautés restent douteuses, il est en quête de respectabilité, pour ce qui regarde à l'État. Le président de Novion est dûment inscrit au tableau du Parlement, mais son portrait n'est plus écrit avec ce goût d'espièglerie que l'on voit dans les mazarinades. Le ton relève davantage d'une méfiance sobre :

POTTIER DE NOUVION, est homme de grande présomption et de peu de seureté. Intéressé et timide lorsqu'il est poussé, assez habile dans le pallais, y ayant sa caballe composée de ses parens et amys [...]. Est homme brouillé dans son domestique ; Madame de Brosse-Choars a grand credit sur luy ; a de grands biens [...]⁷⁶.

Potier de Novion, homme de cabale, **incarne à lui seul les traits de caractère les plus déshonorants** : l'ambition déguisée d'un Lamoignon, l'instabilité de la famille Potier, les malheurs d'un Tibeuf (querelles domestiques, soumission à une femme), l'habileté médiocre d'un grand nombre de parlementaires. Le portraitiste avait-il ses raisons de signaler que ni

⁶⁹ Guillaume de Lamoignon, « Discours aux Gens du roi, sur la vanité », mercuriale du 28 novembre 1674, BnF, NAF 2430, f. 61.

⁷⁰ Guillaume du Vair, *Les Œuvres du Sieur du Vair*, Rouen, E. Vereul, 1617, XII^e traité oratoire, p. 194 : « Car quelle estoit sa douceur, sa courtoisie, sa modestie ? ayant tousjours tellement mesnagé la dignité de sa charge, qu'il sembloit que l'autorité luy augmentast la douceur qui lui estoit naturelle ; et d'autrepart que la douceur accreust aussi l'autorité de sa charge ».

⁷¹ L. Depambour-Tarride, « Représenter... », art. cit., p. 208. Sur le modèle humaniste du parfait magistrat chrétien, voir Marie Houllé, *Politiques de la parole. Le Parlement de Paris au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2011.

⁷² Sur la polysémie de ce mot, on lira Antoine Lilti, « Le pouvoir du crédit au XVIII^e siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°70, 2015, p. 957-978.

⁷³ Potier de Novion dirige les débats du Parlement frondeur resté à Paris (en l'absence de Lamoignon, Bellière et Bailleul). Voir principalement Pierre Clément, *Portraits historiques*, Paris, Didier, 1855, « Le président de Novion », p. 109 sq.

⁷⁴ Cardinal de Retz, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 73.

⁷⁵ [Jean Duval], *Le Parlement burlesque de Ponthoise*, s. l. n. d. [1652], p. 5.

⁷⁶ Fr. 14028, f. 13v° ; voir aussi Ars. 3723, f° 141v ; 500 Colbert 212, f° 173v-147r ; Ars. 4589, p. 15-16.

Mazarin ni Fouquet ne devraient lui accorder sa totale confiance⁷⁷ ? Ses capacités professionnelles, d'ailleurs, ne furent-elles pas sous-estimées. **Lors** de sa présidence des Grands Jours d'Auvergne (1665), il se montra capable de servir les intérêts de Colbert dans sa lutte contre la corruption judiciaire en province⁷⁸. Le portrait de Potier de Novion recèle ainsi plus de variété et de complexité qu'il n'y paraît au premier abord. Il sut notamment se montrer digne de confiance, quelles qu'aient été ses arrière-pensées.

Cependant, un caractère peut en cacher un autre, et son image est de nouveau ternie vingt ans plus tard par les rumeurs d'un scandale. Vers 1702, le duc de Saint-Simon se charge dans ses *Mémoires* de rapporter la démission infâme du premier président Potier de Novion en 1689, onze ans après sa nomination⁷⁹. Les intrigues de la famille Potier inspirent au jeune duc une grande méfiance⁸⁰. Dans un texte riche en détails, reconstitué de mémoire de façon imaginative, Saint-Simon s'acharne contre les prétendus subterfuges du premier président, signes avant-coureurs de sa résignation :

Ce premier président de Novion était un homme vendu à l'iniquité, à qui l'argent et les maîtresses obscures faisaient tout faire. On gémit longtemps au Palais de ses caprices, et les plaideurs de ses injustices. Devenu plus hardi, il se mit à changer les arrêts en les signant, et à prononcer autrement qu'il n'avait été opiné à l'audience. À la fin, des conseillers, surpris que tout un côté eût opiné comme ils avaient ouï prononcer, en demandèrent raison à leurs confrères ; ceux-ci, à leur tour, furent étrangement surpris, ayant cru que ce côté avait pris l'opinion qui avait formé l'arrêt, lequel se trouva ainsi de la seule voix du premier président. Leur attention se réveilla, et ils trouvèrent que la même chose n'était plus rare. Ils s'informèrent aux rapporteurs et aux greffiers. Ces derniers s'étaient bien souvent aperçus de quelque chose ; mais ils n'avaient osé parler. Enfin, encouragés par les conseillers, ils revirent les arrêts des procès par écrit signés par le premier président ; ils les montrèrent aux rapporteurs : il s'en trouva plusieurs d'extrêmement altérés. Les plaintes en furent portées au Roi, et si bien prouvées, qu'il commanda à Novion de se retirer, et tout à la fin de 1689 Harlay fut mis en sa place. [...] Il [Novion] vécut encore quatre ans, dans l'abandon et dans l'ignominie, et mourut à sa campagne sur la fin de 1693, à soixante-treize ans⁸¹.

À première vue, le portrait saint-simonien de Potier de Novion s'éloigne considérablement de l'ébauche du président laissée par nos manuscrits : le personnage revêt une dimension véritablement dramatique et fait office du parfait méchant, tant pour ce qui est de son caractère que de ses malhonnêtetés opérées au Palais, ou encore de ses rapports avec la gentry féminine. Saint-Simon passe vite du caractère à l'action. À rebours du style coupé que nous avons déjà observé chez lui, Saint-Simon opte ici pour un style souple et séduisant. S'ensuit

⁷⁷ Sur ses liaisons probables avec Fouquet, voir P. Clément, *Portraits...*, *op. cit.*, p. 112. Selon l'auteur, un écrit trouvé chez Fouquet après sa disgrâce montre que celui-ci comptait, dans le cas où on lui ferait un procès, sur les intrigues de quelques personnes liées au président Potier de Novion.

⁷⁸ Voir Arlette Lebigre, *Grands jours d'Auvergne : désordres et répression au XVII^e siècle*, Paris, Hachette, 1976 ; G. B. Depping, *Correspondance...*, *op. cit.*, p. 165-170 ; A. Hamscher, *The Parlement...*, *op. cit.*, p. 168-169.

⁷⁹ Saint-Simon n'avait que quatorze ans lors de cet événement qui fit grand bruit et dont les circonstances ne lui furent connues que par ouï-dire. Voir Pierre-Adolphe Chéruel, *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1865, p. 503.

⁸⁰ P.-A. Chéruel, *Saint-Simon...*, p. 500-503 ; voir aussi Robert Descimon, « Saint-Simon et les présidents à mortier », *Cahiers Saint-Simon*, n° 28, 2000, p. 39-48. Saint-Simon ne pouvait pardonner à Nicolas Potier de Novion d'avoir disputé la préséance à un duc et pair dans une soutenance de thèse. Dans cette « affaire du bonnet », le président de Novion avait conduit l'opposition parlementaire contre la préséance revendiquée par Saint-Simon et d'autres ducs et pairs.

⁸¹ Saint-Simon, *Mémoires de Saint-Simon*, *op. cit.*, t. II, p. 244 ; voir aussi t. I, p. 134, pour un portrait similaire de Novion à l'occasion du procès de Luxembourg. Doit-on croire à la véracité de ces portraits ? Un fragment des mémoires du greffier Nicolas Dongois (Arch. Nat., K695, n° 22) donne un avis plus mesuré sur la capacité professionnelle de Novion : « Il ne demandoit au rapporteur que le nom d'une des parties, et aussitôt rapportait le procès à merveille en apparence : du moins les rapporteurs en étoient très contents. » Voir *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. X, p. 576.

alors l'un de ses « micro-systèmes narratifs », pour reprendre le terme d'Yves Coirault⁸², c'est-à-dire un passage anecdotique dans lequel le mémorialiste cherche à rendre audible la voix juridique. Opinions-interrogations : Saint-Simon nous enjoint d'entendre le chaos qui résonne dans la Grand-Chambre du Parlement, transformée en théâtre, où la « seule voix du premier président », à la fois singulière et plurielle, plonge les conseillers dans la confusion et le chagrin. « Leur attention se réveilla » : le drame est à son comble et au fur et à mesure que les greffiers et rapporteurs entrent en scène, la malversation se fait jour et les soupçons et les plaintes sont révélés.

Certes, Saint-Simon n'avait pas une grande tendresse pour le travail **accompli par** la « machine judiciaire » – pour autant, il confère à l'œil attentif des humbles greffiers une forme de légitimité : à la fin d'une longue surveillance, ce sont eux qui aident les rapporteurs à dévoiler la vérité des arrêts fallacieux du premier président. Un tel dénouement pourrait illustrer la probité et la capacité des timides auxiliaires de justice, à la différence près que dans nos manuscrits, leur présence, justement, est quasiment impalpable. On pourrait dire en effet que le greffier, c'est le non-dit par excellence de nos sources, l'homme qui voit mais qui n'ose rien dire, à moins qu'on ne l'invite à parler. Serait-il possible que nos portraits aient vu le jour grâce à des notes de greffier, dressées ensuite en portraits par un proche de Fouquet dont l'identité est condamnée à rester toujours inconnue ? L'hypothèse est séduisante et mériterait un examen plus approfondi.

Cette étude a donné lieu à une nouvelle historicisation du corpus envisagé en introduction, corpus rassemblant un certain nombre de « portraits et caractères ». Notre démarche s'éloigne de l'usage strictement documentaire adopté par les historiens depuis Depping, qu'il s'agisse d'illustrer les ambitions politiques et les stratégies administratives de l'État colbertien (Jacob Soll), ou de renseigner sur les biographies de ceux qui participèrent aux débats du parlement de Paris pendant la minorité de Louis XIV (Isabelle Storez-Brancourt). Certes, nos sources ont une valeur documentaire liée à l'histoire matérielle de leur circulation et reproduction, et cette histoire mériterait des investigations plus approfondies à mesure que l'on découvrira de nouveaux exemplaires manuscrits. Pourtant, comme les particularités caractérologiques de nos manuscrits l'ont montré, écrire, ce n'est pas seulement reproduire et recopier pour donner de l'information. Ces textes, nous l'avons vu, bénéficient d'une certaine qualité d'éloquence. Les portraits des magistrats parisiens ressortissent à un exercice qui tient à la fois du divertissement, de l'instruction et de l'imitation. Cette éloquence repose sur un processus de caractérisation binaire (« fort / peu »), puis scalaire (admettant quatre degrés, « grande » / « médiocre » / « peu » / « sans »). Son objectif est à la fois de légitimer les magistrats et de construire leur réputation. Parce qu'elle n'est pas dépourvue de subtilités, elle nécessite une lecture active. Ces portraits, en effet, doivent aussi se lire au regard des textes littéraires qui leur sont postérieurs, avec le succès qu'on leur connaît auprès du lectorat lettré. Une telle lecture s'oriente vers ces textes, notamment, qui furent popularisés à partir des années 1660 et au-delà, le plus souvent à charge : bourgeois, dissimulateurs, extravagants, et autres esprits misanthropiques faisant l'objet de véritables caricatures. Ainsi le regard critique porté sur nos manuscrits doit-il emprunter à l'histoire littéraire afin que ce corpus puisse être envisagé à la lumière d'une constellation de genres proches parfois de la satire : théâtre comique, roman comique, historiette, caractère, mémoire.

Cependant, cette orientation analogique ne doit pas donner lieu à une lecture à clés forcée. Les non-dits du portrait, tout en ouvrant la voie à un travail intertextuel, ne constituent

⁸² Yves Coirault, « Nouvelles et mémoires : Saint-Simon et les problèmes du Romanesque », *Cahiers de l'Association Internationale des Études françaises*, n° 27, 1975, p. 145-169.

pas forcément des voies d'accès aux œuvres qui leur furent postérieures. Les résonances avec La Bruyère, par exemple, sont assez faibles. Si nos portraits de magistrats peuvent éclairer des aspects d'autres œuvres – celle de Saint-Simon notamment – c'est avant tout parce qu'ils interrogent les statuts et les finalités de la portraiture. Si certains de nos portraits sont traversés par la satire, ils ne constituent pas des règlements de compte pour autant, comme chez Saint-Simon ; ils offrent plutôt des morceaux d'histoires, des micro-drames dans lesquels les carrières brillantes côtoient les carrières brisées. Ainsi, l'homme du Palais prend vie dans l'esprit du lecteur. En conclusion, étudier de près les « portraits et caractères » de nos manuscrits revient à **postuler** l'émergence d'une caractérologie informationnelle, **riche en particularités**, et **invite à établir** des parallèles. Une étude plus poussée pourrait traverser les règnes de Louis XIV et de Louis XV, pour éclairer davantage la longue filiation bureaucratique qui nous conduit à porter notre regard jusqu'aux « fiches » policières de Joseph d'Hémery (1749-1752). Ce dernier s'emploie à son tour à trier les « honnêtes hommes » des « suspects », à mesure qu'il sonde les caractères, non des magistrats, mais des imprimeurs et autres libraires de Paris⁸³.

*Jonathan Patterson
St Edmund Hall
Université d'Oxford*

RÉSUMÉ :

Cet article revient sur un corpus de manuscrits consacrés aux petits « portraits et caractères » des maîtres des requêtes et des officiers du parlement de Paris vers 1660. Ces manuscrits attestent l'existence d'une œuvre à usage administratif et privé diligentée par deux maîtres de l'information, Nicolas Fouquet et Jean-Baptiste Colbert. Il convenait d'interroger les formes, styles et résonances intertextuelles de ces différents portraits en passant outre les frontières « littéraire/non-littéraire », sans doute trop restrictives. L'article se propose ainsi d'envisager une nouvelle historicisation de ce corpus, afin de rapprocher les « portraits et caractères » des magistrats qui s'y trouvent des portraits **littérisés**, le plus souvent dévalorisants, écrits à la même époque dans l'intention de moquer. Bourgeois, dissimulateurs, extravagants, et autres misanthropiques sont fréquemment ciblés. Parmi les « portraits et caractères » du corpus manuscrit, **ceux** de Guillaume de Lamoignon (premier président au Parlement, 1658-1677), et de Nicolas Potier de Novion (premier président de 1678 à 1689), mettent en évidence l'importance du non-dit du portrait, de son « dehors ». Aussi doit-on nuancer le statut documentaire souvent attribué à ces portraits par les historiens. Au regard d'une analyse intertextuelle à même de les éclairer et de les interpréter, **ces « documents » doivent également se lire comme le résultat et le signe** d'une nouvelle caractérologie informationnelle.

Mots-clés : portraits, caractères, information, parlement de Paris, Fouquet, Colbert, Lamoignon, Potier de Novion, Furetière, La Bruyère, Saint-Simon

Portraits of Magistrates (c.1660): The Emergence of a Form of Informative Character Writing

This article studies the particularities of a corpus of manuscripts containing pithy “portraits and characters” of Parisian magistrates (maîtres des requêtes and office-holders in the Parlement de Paris),

⁸³ Voir Jean-Dominique Mellot *et al.* (éd), *La Police des métiers du livre à Paris au siècle des Lumières : « Historique des libraires et imprimeurs de Paris existans en 1752 » de l'inspecteur Joseph d'Hémery*, Paris, BnF, 2017.

around 1660. These manuscripts attest to a work which served the administrative and private purposes of Nicolas Fouquet and Jean-Baptiste Colbert, both masters of information. This article analyses the forms, styles, and intertextual resonances of these *portraits* and *caractères*, thereby overcoming the literary/non-literary binary that all too often limits our understanding of such material. The article elaborates a new historicization of the manuscript corpus, in order to highlight affinities between its sundry “portraits and characters” and various other portraits of the period, mostly derogatory. The most frequently targeted figures are the bourgeois, the dissimulator, the extravagant eccentric, and the misanthrope. Among the “portraits and characters” of the manuscript corpus, the portraits of Guillaume de Lamoignon (*premier président* of the Parlement de Paris, 1658-1677) and of Nicolas Potier de Novion (*premier président* from 1678 to 1689) highlight the importance of what is not said, of what lies “outside” the portrait. It is thus necessary to nuance the documentary status usually accorded to this collection of portraits by historians, via an intertextual mode of analysis that opens up a new line of enquiry: the emergence of a distinctive form of informative character writing.

Keywords: portraits, caractères, information, Parlement de Paris, Fouquet, Colbert, Lamoignon, Potier de Novion, Furetière, La Bruyère, Saint-Simon